

Contrat bières 2021

(Distributions de Février 2021 à Septembre 2021)

| | |
|--|---|
| Entre l'adhérent de l'association AMAPPlace | Et Jean-Baptiste OCHS |
| Nom/Prénom : | Brasserie Artisanale Ox 50 route d'Orsay |
| Adresse : | 91 460 Marcoussis |
| | N° de Siret : 78890885300021 |
| Email/Tél : | ci-après dénommé |
| ci-après dénommé-e « l'amapien-ne » | « le producteur » |

1. La production

En 2009, **François** est en pleine reconversion professionnelle. Il se lance alors dans un projet fou pour faire ce qu'il a toujours aimé : **fabriquer sa propre bière**. Il récupère un hangar agricole pour y implanter sa brasserie artisanale bio.

En 2011, son fils Jean-Baptiste quitte son travail et se lance dans l'aventure avec son père. Et en 2012, ils accueillent enfin le matériel de brassage ! Après quelques mois de mise au point des recettes, la brasserie ouvre finalement en avril 2013.

Les bières Ox'Bier ont un caractère houblonné et des notes de fleurs, d'épices ou de fruits. Ce sont des bières de fermentation haute, non filtrées, non pasteurisées, et re-fermentées en bouteille. Brassées à l'anglaise en mono-palier de température, elles ont du corps et sont marquées par un houblonnage prépondérant. Au fil du temps, la gamme Ox'Bier s'agrandit : blanche, blonde, ambrée, brune, triple, India Pale Ale (IPA), Double IPA, bières de saison (Brut IPA !).

2. Les principaux engagements

Les parties du présent contrat établissent une relation commerciale solidaire en vente directe, sous la forme d'un partenariat en accord avec la charte des AMAP. Elles manifestent ainsi leur soutien à une agriculture paysanne – au sens de la charte de l'agriculture paysanne – et à l'agro-écologie. Elles affirment également leur volonté de participer activement à une démarche d'éducation populaire qui crée les conditions de l'appropriation citoyenne des enjeux agricoles et alimentaires. Elles s'engagent à respecter les principes et engagements définis, à savoir...

Engagements de l'amapien-ne

Respecter les principes et engagements de la charte des AMAP et des statuts de AMAPPlace

http://www.amap-idf.org/la_charte_des_amap_31.php <http://amaplace.net/lassociation/les-statuts/>

Engagements des brasseurs :

Livrer aux 4 dates prévues (ou la veille, au réfèrent) de la bière produite selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique ; Accueillir les adhérents à la brasserie au moins une fois pendant la période d'engagement ; Être transparent sur le mode de fixation des prix et les méthodes de travail.

Engagements communs :

Créer une relation de confiance et de qualité entre le producteur en AMAP et l'amapien-ne.
Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas

climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). seront alors invités les adhérents, le producteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

3. Jour, heure et lieu de distribution :

- 4 livraisons le vendredi en 2021 : 5 février, 2 avril, 4 juin, 3 septembre.
- Horaires de distribution : de **18h30 à 20h00**.
- Lieu : bungalow de la plaine des sports de Breuillet ou un autre lieu si nécessaire.

4. Prix et quantité

La quantité commandée est identique pour les 4 livraisons du contrat. En revanche, le choix des types des bières se fera via un bon de commande à chaque livraison. Ainsi, vous pouvez varier les plaisirs, commander de l'ambree à l'automne et de la blanche en été !

Merci de remplir le tableau suivant définissant la quantité de bière souhaitée par livraison :

| modèles | Carton de 12 canettes de 33 cL | Carton de 24 canettes de 33 cL | Cartons de 3 bouteilles de 75 cL | Cartons de 9 bouteilles de 75 cL |
|----------|--------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| tarifs | 28 € | 48 € | 14 € | 40 € |
| quantité | | | | |
| total | | | | |
| | | | TOTAL FINAL | |

5. Modalités de règlement

- Le règlement est à effectuer par chèques, **à l'ordre de « Brasserie de Marcoussis », en (au plus) 4 versements.**
- Le contrat signé et les chèques sont à remettre au référent AMAPlace qui en assurera la transmission au producteur.

Merci de reporter ci-dessous la répartition de votre paiement : (nom de la banque , numéro du chèque, montant du chèque)

Banque :chèque n°1 : chèque n°2 :..... chèque n°3 :..... chèque n°4 :.....

6. Signature

Fait à : en simple exemplaire, le :

Signature et nom de l'adhérent :

Signature de Jean-Baptiste OCHS :

| Producteur | AMAP de Breuillet |
|---|--|
| Brasserie Artisanale OX 50 route d'Orsey 91460 Marcoussis | 10, rue de la mare 91650 Breuillet https://amaplace.net amaplace2019@gmail.com |

